

La convention citoyenne et ses 100 membres ont été installés

Vendredi 13 et samedi 14 octobre, la convention citoyenne créée à l'initiative de la Ville de Bordeaux sur la question de l'urgence climatique s'est réunie pour la première fois.

À cette occasion, Pierre Hurmic a dévoilé aux 100 citoyens tirés au sort les termes du mandat qui leur est confié jusqu'au printemps 2024. À l'issue de leurs travaux, ils remettront leurs recommandations citoyennes.

Vendredi en fin de journée, le maire de Bordeaux a accueilli à l'hôtel de ville les 100 citoyens pour leur dévoiler leur mandat :

« À Bordeaux, comment mieux agir collectivement pour nous adapter à l'urgence climatique ? »

Cette convention citoyenne inédite à Bordeaux constitue la 2^{ème} étape du Grand dialogue citoyen lancé en janvier 2023 sur l'enjeu de l'urgence climatique. La 1^{ère} étape dite « d'effervescence » de février à juin a permis la participation de 2 000 citoyens et l'émergence de 60 contributions et 705 réponses à la question « Et vous c'est quoi votre urgence climatique ? ».

Placée sous l'autorité conjointe de Claudine Bichet, 1^{ère} adjointe au maire chargée des finances, de la transition énergétique et de l'égalité femmes/hommes, et de Tiphaine Ardouin, adjointe au maire chargée de la démocratie permanente et de la gouvernance par l'intelligence collective, la convention citoyenne a pour mission de :

- Faire émerger des solutions pragmatiques, innovantes pour la Ville auprès des collectivités, des citoyens, des acteurs économiques et des acteurs associatifs ;
- Aider à changer le regard des habitants et des acteurs de la ville (commerces, entreprises, associations, etc.), à imaginer des alternatives concrètes par rapport aux usages de la vie quotidienne afin de réduire les freins au changement ;
- Éclairer la Ville sur la façon dont elle pourrait renforcer ou initier des démarches nouvelles de coopération.

La conception et l'animation de la démarche ont été confiées aux experts indépendants de l'entreprise coopérative « Médiation et environnement ». Saisie par la Ville de Bordeaux, la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) a nommé deux garants neutres et indépendants pour produire des avis méthodologiques. Les 100 membres de la convention ont été recrutés de la façon suivante :

- Par envoi de courrier du maire à 3 000 personnes tirées au sort sur liste téléphonique ;
- Par un appel à volontariat sur le site de Grand dialogue avec relai auprès de publics dits éloignés.

320 personnes ont répondu positivement à la lettre du maire de Bordeaux, soit plus de 10%, un chiffre élevé pour une démarche de participation de ce type.

Le nombre de candidats s'est porté ensuite à 297 après vérification de la domiciliation et des disponibilités.

Ce sont finalement 79 candidatures qui ont été retenues par tirage au sort, complétées par 21 candidatures spontanées recueillies sur le site dédié pour former le panel de 100 membres de la convention citoyenne.

Les participants sont des Bordelaises et des Bordelais à parité parfaite qui par leur âge, leur quartier ou leur profession sont représentatifs de la diversité de la population bordelaise.

Pour mener leurs travaux de façon sereine à l'abri de toute pression extérieure, l'anonymat des membres de la convention sera préservé jusqu'à la fin du processus. Ils ont signé dans ce sens une « charte de participation ».

Les travaux de la convention citoyenne se déroulent à huis clos sur quatre sessions de travail :

- Session 1 « Information » pour la constitution d'un socle commun de connaissances ;
- Sessions 2 et 3 « Investigation » pour explorer des thématiques, impliquant des auditions d'acteurs et d'experts permettant d'aborder différentes dimensions et différents points de vue ;
- Session 4 « Délibération » pour s'accorder sur les recommandations citoyennes issues des différents temps de travail.

Les membres auditionneront au fil de leurs séances, selon leurs souhaits, des élus, des spécialistes, des intervenants extérieurs et toute personne en mesure d'éclairer leurs travaux. Les élus et les agents de la Ville de Bordeaux n'y assistent que sur invitation. Chaque session d'octobre à janvier se déroule sur deux journées.

A l'issue de la dernière session de délibération collective, une relecture de l'avis à l'ensemble des participants de la convention sera faite.

Des dates seront proposées pour travailler les suites des recommandations citoyennes. Si les conventionnés le souhaitent, un espace de suivi pourra être mis en place. Enfin, ce sont les membres de la convention citoyenne qui détermineront les modalités de restitution et d'échanges avec le grand public.

Les engagements de la Ville et des membres de la convention

Dans cette démarche, Pierre Hurmic a signé au nom de la Ville de Bordeaux la charte de participation et s'est engagé à :

- Garantir le bon déroulement de la convention citoyenne et maintenir la confidentialité des échanges ;
- Rendre public l'avis de la convention citoyenne dans son intégralité ;
- Restituer le travail lors d'une séance du conseil municipal ;
- Organiser des ateliers d'atterrissage avec les acteurs du territoire pour partager les préconisations avec celles et ceux en mesure de les mettre en œuvre ;
- Soumettre les recommandations relevant des compétences de la Ville à la délibération du conseil municipal et/ou à votation citoyenne et/ou à la mise en œuvre directe par les services de la Ville.

En signant la charte de participation, les membres de la convention se sont engagés à :

- Être disponible et assidu pour les séances de travail de la convention citoyenne d'octobre 2023 à janvier 2024 ;
- Agir en son nom propre, en toute impartialité, objectivité et indépendance ;
- Aborder les échanges dans un esprit d'écoute et de dialogue constructif ;
- Maintenir, pendant toute la durée de la démarche, la confidentialité des informations recueillies et des avis établis.